



AUDITION DE PRE-SÉLECTION

Conditions Générales 2021-2022

L(a)e candidat(e) propose au jury une scène de 3 minutes choisie dans le répertoire théâtral classique ou contemporain, avec de préférence un monologue.

Chaque proposition ne doit pas excéder plus de trois minutes. Prévoir 20 à 30 minutes d'échange de travail avec le jury.

Le candidat doit se munir de :

- 1 exemplaire du texte de théâtre pour les membres du Jury.
- 1 fiche d'inscription à l'audition. *Des fiches d'inscriptions seront disponibles sur place au besoin.*
- 1 photo d'identité (nom et prénom du candidat au dos)
- 2 enveloppes timbrées à son nom et adresse

Les candidats sont avertis par courriel du résultat de l'audition et reçoivent un dossier d'inscription définitive au cas où leur candidature est retenue. L'inscription à l'audition est payante (prévoir 10 euros à l'ordre de La Compagnie du Songe). En cas d'imprévu, il est impératif de prévenir l'école pour organiser un autre passage.

Lieu : l'audition a lieu au CIT – rue de l'allée Verte – Entrée du théâtre face au 19, rue des Plantes à Saint-Sébastien sur Loire

Mesures exceptionnelles COVID : au cas où les candidats ne pourraient se déplacer les candidats présenteront un enregistrement vidéo de leur monologue, un rendez-vous sera organisé en visio- conférence (via Zoom ou Messenger).